Le groupement de transporteurs routiers Astre sanctionné pour entente

Publié le 28 octobre 2019

À la suite d'un rapport d'enquête transmis par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), l'Autorité de la concurrence rend une décision par laquelle elle sanctionne le groupement de transporteurs routiers Astre à 3,8 millions d'euros pour avoir organisé pendant plus de 20 ans une répartition de clientèle entre ses membres.

Cette pratique n'a pas été contestée par le groupement Astre, qui a bénéficié de la procédure de transaction.



L'Autorité de la concurrence sanctionne le groupement de transporteurs Astre à 3,8 M€ pour entente

Consulter le communiqué